



AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL SPORTIF

Quel est l'objectif :

L'aide régionale à l'acquisition de matériel sportif spécifique a pour objectif d'accompagner les clubs dans la structuration de leur pratique en facilitant l'accès à la performance et la mise en place de nouvelles activités. Cette aide doit permettre de dépasser les capacités habituelles de financement des clubs.

Qui sont les bénéficiaires :

Les clubs sportifs sous forme associative.

Caractéristiques de l'aide :

L'acquisition de ce matériel sportif doit :

- S'inscrire dans une logique à long terme intégrant un projet associatif pluriannuel,
- Permettre le développement à l'échelle régionale de la discipline,
- S'inscrire dans une logique de mutualisation avec les acteurs du territoire.

Les projets d'acquisition seront étudiés en concertation avec les autres partenaires.

Les coûts éligibles concernent l'achat de matériel sportif neuf. L'acquisition de petits matériels (liste non exhaustive) n'est pas éligible à ce dispositif : ballons, plots, packs pédagogiques, tenues vestimentaires, etc...

Le coût minimum de l'acquisition est de 3 000 €. Le taux d'intervention moyen s'établira autour de 30 % du coût du projet. Il pourra éventuellement être individualisé en fonction des spécificités du projet. Toutefois le taux d'intervention de la Région ne pourra être supérieur au taux d'autofinancement du porteur.

Contacts

Mathilde SILLARD
Direction Jeunesse et Sport
Service Sport
Chargée de projet sport
02 31 06 89 11
mathilde.sillard@normandie.fr

- [Aide à l'acquisition de véhicule collectif - Trans'sport en Normandie](#)
- [Aide à l'acquisition de matériel sportif](#)
- [Aide aux ligues et comités régionaux](#)

Fabienne PERRON
Direction Jeunesse et Sport
Service Sport
Chargée de gestion sport
02 31 06 97 22
fabienne.perron@normandie.fr

- [Aide à l'acquisition de matériel sportif](#)
 - [Aide à la réhabilitation des infrastructures nautiques](#)
 - [Aide à l'acquisition de matériel nautique](#)
-